



# CONDÉ FOLIE

L'Avenir de Condé Folie

5, Place du 8 mai 1945 - 80890 CONDE FOLIE

Tél. : 03-64-24-65-09 / 06-31-72-20-82 (tel:03-64-24-65-09 / 06-31-72-20-82) - Email : societepechecondefolie@gmail.com

(mailto:societepechecondefolie@gmail.com)

<http://peche-conde-folie.jimdo.com/> (<http://peche-conde-folie.jimdo.com/>)

**Fiche AAPPMA**



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

- Etangs : 12 hectares
- L'Eauette
- Etang des tourbières
- La Patis
- Marais de Condé
- Bassin à truites
- Etang carré

## Membres du bureau

### Président

DANTEN Didier

### Vice-Président

DANTEN Roger

### Trésorier

DANTEN Fabienne

### Secrétaire

HERLIN Elisabeth

## Types de pêche pratiqués

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour
-  Pêche aux salmonidés
-  Pêche à la carpe de nuit

## Services

-  Ponton personne mobilité réduite
-  Aire de pique-nique

## Présentation

L'association de pêche "L'Avenir de Condé Folie" vous propose une multitude d'étangs.

Profitez d'un moment dans la vallée de la Somme pour pêcher le blanc, le carnassier, la carpe de jour comme de nuit ou encore la truite.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	112.00€	85.00€	21.00€	41.00€	7.00€	15.70€	36.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Gamm vert Airaines - Mr Julien Ternisien** - D 901 - 80270 Airaines - 0322294006

**Le Koriggan's** - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31

**NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead** - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92

## Règlement

**Sont interdits :** le sac de conservation et la bourriche le jour comme la nuit (sauf Bassin à truite ou seul la bourriche est autorisée).



# CONDÉ FOLIE

L'Avenir de Condé Folie

5, Place du 8 mai 1945 - 80890 CONDE FOLIE

Tél. : 03-64-24-65-09 / 06-31-72-20-82 (tel:03-64-24-65-09 / 06-31-72-20-82) - Email : societepêchecondéfolie@gmail.com

(mailto:societepêchecondéfolie@gmail.com)

<http://peche-conde-folie.jimdo.com/> (<http://peche-conde-folie.jimdo.com/>)

Fiche Parcours

## Étang carré



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 0.59 Ha

**Type(s) de pêche :**

Pêche à la carpe de jour

**Services :**

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**Il est autorisé de pêcher avec 4 lignes dont 2 seulement aux carnassiers**

**Respecter les horaires** d'accès aux marais tous les jours de l'ouverture de la chasse à la fermeture de celle-ci, c'est-à-dire :

- **août - 6 heures du matin au coucher du soleil.**
- **Septembre - 7 heures du matin au coucher du soleil**
- **Octobre à Février - 9 heures du matin au coucher du soleil**
- **De Mars à Juillet - du lever au coucher du soleil.**

*. Pour sauvegarder les carpes, les prises de celles ci seront obligatoirement remises à l'eau à l'endroit et lieu de pêche des étangs de la société, le sac de conservation et la bourriche sont interdits le jour comme la nuit*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

#### • Techniques de pêche :

Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif